

SAS AUALEX CAMPING***

Domaine Du Lac De Néguenou

47360 PRAYSSAS

Conditions de vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTES DU CONTRAT DE LOCATION

Article 1 : Une location de mobil home, chalet, caravane ou d'un emplacement de camping ne sera prise en compte et sera effective qu'après avoir dûment rempli et signé le contrat de location et après avoir versé à la société Aqualex camping, l'acompte demandé sur ce dernier.

Article 2 : Le fait que vous signiez ce dit contrat vous engage à accepter l'ensemble des conditions générales de ventes.

Article 3 : Le contrat ne pourra être dénoncé uniquement qu'en cas de force majeure par un médiateur. En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur, sont les suivantes : service de médiation MEDECYS soit par voie électronique : <http://www.medicys.fr> ou par voie postale : MEDICYS – 73 boulevard de Clichy – 75009 PARIS

Article 4 : En cas de rupture de contrat, l'acompte sera conservé.

Article 5 : Le contrat de location laissera apparaître une date précise d'arrivée et de départ.

Article 6 : En cas d'annulation en cas de force majeure le réservataire n'est pas tenu de payer l'intégralité du solde du séjour.

Article 7 : Toute location est nominative et ne peut en aucun être cédée ou sous louée.

Article 8 : La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception d'un versement d'acompte d'un montant déterminé sur le contrat.

Article 9 : Le montant total du séjour est intégralement payable le jour d'arrivée au camping et 30 jours avant votre date d'arrivée pour les locations de chalets, mobil homes, bungalow toilés et caravanes en cas de règlement par cheque. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Article 10 : Pour toutes modifications des dates de séjour, il ne pourra être garanti le même emplacement ou le même chalet, mobil-home, caravane ou bungalow toilés.

Article 11 : Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du site, dans le cas contraire l'exclusion sans demande de remboursement sera faite.

Article 12 : La surveillance des mineurs par leurs parents ou tuteurs est obligatoire, la direction du camping décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 13 : La surveillance des visiteurs est vous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, ils doivent se faire connaître à l'accueil.

Article 14 : Les chiens ou chats sont acceptés si ils sont a jours de leurs vaccins, si ils sont tenus en laisse, il ne faut pas les laisser seul sur l'emplacement ou dans le locatif, les chiens de 1^{er} et 2^{eme} catégorie sont interdits.

Article 15 : Le camping décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

CONDITIONS GENERALES DE L'ANNULATION

Article 1 : Pour le client qui ne vient pas pour quelques raisons que ce soit aucun remboursement ne sera fait sauf en cas d'achat de l'assurance annulation vendue par le camping par le biais de la société « CAMPEZ COUVERT » au moment de la réservation.

Article 2 : Tout séjour commencé est dû en totalité.

Article 3 : Les frais de dossiers ne feront pas l'objet d'un avoir.

Article 4 : L'assurance annulation rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour.

La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable.

Les conditions d'annulation complètes et la procédure en cas d'annulation sont disponibles sur le site internet www.campez-couvert.com.

SAS SANTI

Camping Le Domaine De Neguenou

47360 Prayssas

Tel : 05 24 29 70 96

06 30 80 64 77